Envoyé en préfecture le 08/08/2022
Reçu en préfecture le 08/08/2022
ID : 040-214003139-20220802-2022_C8-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 20
Date de convocation : 27 juillet 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 août 2022
--- o0o ---

L'an deux mille vingt-deux, le deux août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme HERDUAL), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), DAUBA, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, DEGOS (a procuration pour M. LAMOTHE), GARRIDO (a procuration pour M. DUBOS).

Etaient excusés : Mme THIEBLIN, M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DELAS, Mme GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHE), M. MAULNY, Mme HERDUAL (a donné procuration à Mme COURROS), MM. LAMOTHE (a donné procuration à Mme DEGOS), DUBOS (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Était absente :

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C
Délibération n° 8

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Convention « festival chantons sous les petits p'tits pins » 5ième édition

Comme chaque année, il est proposé à notre assemblée de participer à l'édition culturelle, « festival chantons sous les p'tis pins », avec la participation des enfants des écoles de TARTAS et du Centre de loisirs. Les crédits sont prévus au budget pour un montant de 1 500 €.

Il est demandé à notre assemblée d'autoriser m. le Maire à intervenir à la signature de la convention pour cette manifestation qui se tiendra le 27 octobre 2022, salle plurivalente.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de la convention pour cette manifestation qui se tiendra le 27 octobre 2022, salle plurivalente.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS * LANDES - 40400 *

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

Le Secrétaire de Séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.